

COMMUNE de GRANDFRESNOY
COMPTE-RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

du Mardi 25 juillet 2017

Le vingt-cinq juillet deux mille dix-sept les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur le Maire WASYLYZYN Ivan.

Ils ont :

-- adopté la modification statutaire présentée par la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées St Denis – Transfert de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques ;

-- décidé d'inscrire la classe de neige auprès du SMIOCE pour l'année scolaire 2017-2018 pour la classe de CM2 ;

-- approuvé le rapport annuel du délégataire Saur sur l'eau potable et assainit ;

-- émis un avis favorable à la création d'un poste de rédacteur faisant fonction de secrétaire de mairie suite à l'inscription sur la liste d'aptitude et suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe faisant fonction de secrétaire de mairie à temps complet ;

-- décidé d'instituer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions sujétions expertise engagement professionnel – annexe à la délibération d'origine – pour les agents de catégorie B ;

-- chargé Monsieur le Maire de signer l'avenant au contrat d'affermage de Léo Lagrange pour la prolongation de délégation du service public d'accueil périscolaire et de restauration scolaire jusqu'au 31 août 2018, les points évoqués sont les suivants : ne plus inclure la gestion et l'organisation des mercredis et des TAP, l'avenant prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2017 avec une échéance au 31 août 2018, soit une prolongation de 8 mois au contrat initial, Le choix du barème de la CAF est fixé par le conseil municipal. Le barème 1 a été retenu, il est fixé pour le calcul des tarifs applicables aux usagers pour le périscolaire du matin et du soir, Le délégataire s'engage à appliquer le tarif unique fixé en conseil municipal pour le repas (temps de garde inclus). Le tarif est fixé à 5,90€ par repas et par enfant.

-- émis un avis favorable au montant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs retenu en 2017 ;

-- donné délégation à Monsieur le Maire pour signer le contrat avec l'ADTO – pour la délégation du service public d'accueil périscolaire et de restauration scolaire – mission d'assistance à la procédure de remise en concurrence du contrat ;

-- autorisé Monsieur le Maire a donner son accord de principe à la société ORANGE pour réaliser une étude de faisabilité technique d'un projet d'implantation de station radioélectrique.

Le Maire, Ivan WASYLYZYN

